

Coop de Solidarité Multiservices Montauban

Première Assemblée Générale Annuelle Tenue le 18 mars 2011 à 9 hres 30 À la salle de conférence du bureau municipal

Procès-verbal

Présences : Guylaine Cauchon Noémie Guimond, CDR
 Annie Gauthier Annie Roy, CDR
 Gilles Allaire Marie-Andrée Trudel, CLD
 Julie Paquin Annie Coulombe, CMA
 Victor Ubartas pour Marcel Perreault inc, CA
 Diane Vézina Martin Miron, MRC

Se sont ajoutés au cours de la rencontre : Murielle Goupil, Coop St-Ubald
 Diane M. Léveillée, municipalité

1. Mot de bienvenue du président

Le président, Victor Ubartas, souhaite la bienvenue à tous et comme il y a de nouvelles personnes, il demande un tour de table pour que chacun se présente.

2. Lecture de l'avis de convocation

Le secrétaire fait la lecture de l'avis de convocation.
Proposé par : Guylaine Cauchon
Secondé par : Gilles Allaire
Adopté.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Proposé par : Julie Paquin
Secondé par : Annie Gauthier
Adopté.

4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée de fondation du 30-04-2010

Proposé par : Guylaine Cauchon
Secondé par : Gilles Allaire
Adopté.

5. Message du président

Le message du président est mis en annexe.

6. Présentation des états financiers

Rapport de l'expert comptable sur la mission d'examen.

Mme Annie Coulombe présente ces documents. La pièce est jointe au présent procès-verbal.

Adoption des états financiers :

Proposé par : Annie Gauthier

Secondé par : Julie Paquin

Adopté.

7. Nomination de l'expert comptable

Une proposition est faite de reconduire la Firme Marcel Perreault inc, Comptable Agréé

Proposé par : Guylaine Cauchon

Secondé par : Gilles Allaire

Adopté.

8. Règlements

- a) Règlement sur les présences au CA. Sur recommandation du CA, il est proposé d'ajouter à nos règlements, une section « Présence au conseil d'administration »

Présence au conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration ayant été élus par l'assemblée générale de la coopérative, se doivent d'être présents aux séances du conseil, et ce par respect des membres ayant placé leur confiance en ces derniers. Il est cependant possible qu'un administrateur ait une impossibilité de présence. De ce fait, le membre qui prévoit être absent se doit de signaler son incapacité d'assister à la séance du conseil d'administration. Le ou les administrateurs qui ne signalent pas leurs absences, ou s'absentent sans motif, peuvent se voir exclus du conseil après 3 absences non-motivées et être remplacés par un autre membre de la coopérative souhaitant s'impliquer dans le développement de l'organisation.

Si un membre se retrouve dans une incapacité de disponibilité pour une période de plus de 3 mois, il doit en aviser le conseil. Le conseil peut, s'il le désire combler la vacance sur le poste, soit temporairement ou bien définitivement selon la situation.

- b) Amendement au règlement 2.1 sur les parts de qualification.

Pour clarifier la question de part de qualification et privilégiées en fonction de ce qui a été présenté à la population, nous proposons l'amendement suivant :

Parts sociales de qualification : Pour devenir membre, toute personne ou société doit souscrire le nombre de parts sociales de qualification au coût de 10\$ selon la catégorie de membre à laquelle il appartient soit :

Catégorie membre utilisateur

25 parts à 10\$

Montant total : 250\$

Catégorie membre de soutien

50 parts à 10\$

Montant total : 500\$

Parts privilégiées : Les montants supérieurs aux parts de qualification sont considérés en part privilégiées souscrites au coût de 1\$

Il faut noter ici que pour qu'une personne ou société ait droit de vote, il faut que ses parts de qualification soient complètement payées.

Proposé par : Guylaine Cauchon

Secondé par : Annie Gauthier

Adopté.

9. Présentation du rapport annuel 2010 et période de questions

Le rapport est déposé.

Il n'y a pas de questions, elles ont été faites au fur et à mesure.

10. Informations sur le projet

Étant donné que les participants à cette rencontre sont majoritairement des initiés au projet depuis ses débuts, nous passons sur ce point.

11. Il n'y avait pas de point 11 sur l'ordre du jour

12. Élections

Avant de procéder à l'élection des administrateurs, les membres présents procèdent à l'acceptation des membres démissionnaires du conseil d'administration.

Sur proposition de Mme Guylaine Cauchon et secondé par Mme Annie Gauthier, il est résolu unanimement d'accepter la démission de M. Normand Hudon comme membre du conseil d'administration.

Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élection.

Sur proposition de M. Gilles Allaire et secondé par Mme Annie Gauthier, il est résolu unanimement de nommer Mme Annie Roy directrice générale de la CDR Centre-du-Québec/Mauricie à titre de présidente d'élection et de nommer Mme Marie-André Trudel du CLD de Mékinac à titre de secrétaire d'élection.

La présidente d'élection rappelle que le conseil se compose de sept (7) membres et qu'il n'y a qu'un seul poste de disponible pour la prochaine année. La présidence d'élection ouvre les mises en candidature.

Mme Diane Vézina est proposée par M. Victor Ubartas.

Aucune autre candidature n'est faite. La présidente ferme la période de mise en candidature. Comme il n'y a qu'une autre candidature, la présidente demande à Mme Diane Vézina si elle accepte le poste au conseil. Cette dernière accepte le poste. La présidente ferme la période d'élection avec la résolution suivante. Sur proposition de M. Gilles Allaire et secondé par Mme Annie Gauthier, il est résolu unanimement d'accepter Mme Diane Vézina considérant la présente élection et procédons à la fin officielle des élections de la présente assemblée générale.

Mme Diane Vézina est élue au poste d'administrateur vacant.

Bienvenue au sein de notre conseil

13. Clôture de l'assemblée

Proposé par : Annie Gauthier

Secondé par : Julie Paquin

Adopté.

Gilles Allaire, secrétaire